

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 29 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents :

M. Pierre-Marie PHILIPPS, Président

Mme Manon CATRY, Mme Chantal HARS, M. Thao TRAN DINH, Mme Hanane BOUHYADI, Mme Aïda FALL,
Mme Aude BUISSON, Mr Jean-Loup KASTLER, Conseillers Municipaux.

M. François KIENTZLER, Mme Chantal PACHURKA, Mme Françoise METRAS, M. Christian ALLIOD, Mme
Muriel CLAVEL, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme Zerrin BALOGLU YÜKSEL (Pouvoir donné à Pierre-Marie PHILLIPS)

Mme Blandine LAGONDET-CHARRUE (Pouvoir donné à Françoise METRAS)

Invitées :

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emna URBAIN, Animatrice Socioculturelle et Directrice par intérim à la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente CCAS

**Objet : DELIBERATION N° 16 – Election du Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale**

Le CCAS étant réuni de manière régulière,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'Article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoyant l'élection d'un vice-président
au sein du Conseil d'Administration chargé de le présider en l'absence du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ferney-Voltaire du 27 Mars 2026, portant élection du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Ferney-Voltaire du 7 avril 2026, portant élection des
membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu l'Arrêté Municipal du 9 avril 2026, portant nomination des personnes qualifiées en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Le Président installe dans ses fonctions le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ferney-Voltaire selon les éléments suivants,

Considérant la nécessité de désigner un Vice-Président chargé de présider le CCAS en l'absence du Président ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

Article 1er – Les candidatures présentées en qualité de Vice-Président sont les suivantes :

Mme Manon CATRY

M. Jean-Loup KASTLER

Article 2 – Après vote à bulletins secrets à la majorité absolue, ont obtenu :

Mme Manon CATRY : 13 voix

M. Jean-Loup KASTLER : 1 voix

Vote blanc : 1

Article 3 – Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social :
Mme Manon CATRY

Article 4 – Monsieur le Président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le Conseil d'administration a délibéré :

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Le Président du CCAS,

Pierre-Marie PHILIPPS



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 29 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents :

M. Pierre-Marie PHILIPPS, Président

Mme Manon CATRY, Mme Chantal HARS, M. Thao TRAN DINH, Mme Hanane BOUHYADI, Mme Aïda FALL, Mme Aude BUISSON, Mr Jean-Loup KASTLER, Conseillers Municipaux.

M. François KIENTZLER, Mme Chantal PACHURKA, Mme Françoise METRAS, M. Christian ALLIOD, Mme Muriel CLAVEL, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme Zerrin BALOGLU YÜKSEL (Pouvoir donné à Pierre-Marie PHILLIPS)

Mme Blandine LAGONDET-CHARRUE (Pouvoir donné à Françoise METRAS)

Invitées :

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emna URBAIN, Animatrice Socioculturelle et Directrice par intérim à la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente CCAS

**Objet : DELIBERATION N° 17 – Délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du
CCAS pour l'accomplissement d'actes de gestion courante**

Le CCAS étant réuni de manière régulière,

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit en son article R123-20 que le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Communal d'Action Sociale. Toutefois, certains dossiers ou certaines modalités administratives quotidiennes nécessitent un traitement rapide en raison du caractère urgent des situations de personnes concernées. C'est pourquoi, l'article R123-21 prévoit que le Conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président dans des matières limitativement définies.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les articles R123-20 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – Le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoirs à son Président dans les matières suivantes

1. Attribution des prestations d'aides sociales facultatives dans la limite de 4 000 euros ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de service passés selon la procédure adaptée et jusqu'à 40 000 euros HT ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion de contrats d'assurance ;
5. Création, de régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Ester en justice, avec tout pouvoir, au nom du Centre Communal d'Action Sociale, à intenter toutes les actions en justice et à défendre des intérêts du CCAS dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire et devant ces dernières en matière civile comme en matière pénale, en tant que demandeur ou défendeur, dans tous les champs de compétence du CCAS et pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire d'un appel en garantie, d'une constitution en partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action, et à payer les frais afférents à ses procédures ;
8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 – La délégation accordée au Président est étendue en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier au Vice-Président.

Article 3 – Le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors de chaque réunion du conseil d'administration.

Article 4 – La présente délégation est accordée pour la durée du mandat du conseil d'administration. Elle peut être modifiée ou retirée à tout moment.

Article 5 – Le Président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

Article 6 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délais de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le Conseil d'administration a délibéré :

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Le Président du CCAS,

Pierre-Marie PHILIPPS



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 29 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents :

M. Pierre-Marie PHILIPPS, Président

Mme Manon CATRY, Mme Chantal HARS, M. Thao TRAN DINH, Mme Hanane BOUHYADI, Mme Aïda FALL,
Mme Aude BUISSON, Mr Jean-Loup KASTLER, Conseillers Municipaux.

M. François KIENTZLER, Mme Chantal PACHURKA, Mme Françoise METRAS, M. Christian ALLIOD, Mme
Muriel CLAVEL, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme Zerrin BALOGLU YÜKSEL (Pouvoir donné à Pierre-Marie PHILLIPS)

Mme Blandine LAGONDET-CHARRUE (Pouvoir donné à Françoise METRAS)

Invitées :

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emna URBAIN, Animatrice Socioculturelle et Directrice par intérim à la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente CCAS

Objet : DELIBERATION N° 18 – Election du Président de séance CFU 2025 du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Ferney-Voltaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-14 ;

Vu le code l'action sociale et des familles et notamment son article L123-8 ;

Considérant que le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection d'un Président avant que ne s'engagent les débats sur le compte financier unique (CFU) ;

Considérant que le Conseil d'Administration doit procéder à l'élection d'un Président avant que ne s'engagent les débats sur l'état des dépenses et des recettes de la résidence autonomie

Considérant que l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les séances où est débattu le compte financier unique, le Conseil d'Administration élit un Président de séance. Dans ce cas, le Président du CCAS peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant, par parallélisme de forme, que les considérations de l'article L. 2121-14 peuvent s'étendre au vote de l'état de réalisation des recettes et des dépenses 2025 de la résidence autonomie *Les Jardins du Conservatoire*,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- ÉLIT Madame Manon CATRY Présidente de séance préalablement aux débats sur le CFU 2025 du CCAS et Présidente des débats sur l'état de réalisation des recettes et des dépenses 2025 de la résidence autonomie *Les Jardins du Conservatoire*.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Conseil d'administration a délibéré :

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

La délibération est adoptée.

Le Président du CCAS,

Pierre-Marie PHILIPPS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption du CFU 2025 du CCAS

Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 12/05/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL19_2026

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20260429-DEL19_2026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 44800 CFU 2025.xml (99_BU-001-260103585-20260512-DEL19_2026-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DEL19_2026 - Adoption du CFU 2025 du CCAS.pdf (70_DE-001-260103585-20260512-DEL19_2026-BF-1-1_2.pdf)

Adoption du CFU 2025 du CCAS

Annexe : ANNEXES CFU CCAS 2025 définitives.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL19_2026-BF-1-1_3.pdf)

Annex CFU 2026 CCAS

Annexe : CFU CCAS FERNEY-VOLTAIRE définitif.pdf (99_BU-001-260103585-20260512-DEL19_2026-BF-1-1_4.pdf)

CFU 2025 CCAS

Annexe : feuille de signature CFU 2025.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL19_2026-BF-1-1_5.pdf)

Feuille de signature CFU 2025

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 29 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents :

M. Pierre-Marie PHILIPPS, Président

Mme Manon CATRY, Mme Chantal HARS, M. Thao TRAN DINH, Mme Hanane BOUHYADI, Mme Aïda FALL,
Mme Aude BUISSON, Mr Jean-Loup KASTLER, Conseillers Municipaux.

M. François KIENTZLER, Mme Chantal PACHURKA, Mme Françoise METRAS, M. Christian ALLIOD, Mme
Muriel CLAVEL, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme Zerrin BALOGLU YÜKSEL (Pouvoir donné à Pierre-Marie PHILLIPS)

Mme Blandine LAGONDET-CHARRUE (Pouvoir donné à Françoise METRAS)

Invitées :

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emna URBAIN, Animatrice Socioculturelle et Directrice par intérim à la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente CCAS

Objet : DELIBERATION N° 20 – Adoption de l'affectation des résultats du CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Ferney-Voltaire,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2026

Vu la délibération n° du 29 avril 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant les résultats de l'exécution budgétaire 2025, tels que détaillés au sein du Compte Financier Unique 2025 et résumés ci-dessous :

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
----------	----------------	----------------	-------

Prévision budgétaire totale	84 989,34	516 600	601 589,34
Recettes réalisées	15 727,65	534 143,87	549 871,52
Autorisation budgétaire totale	88 358,71	604 312,60	692 671,31
Dépenses réalisées	60 188,67	483 154,58	543 343,25
Restes à réaliser	27 048,46	0,00	27 048,46
Solde des réalisations de l'exercice	-44 461,02	50 989,29	6 528,27
Résultats antérieurs reportés	3 369,37	87 712,60	91 081,97
Excédent / déficit	-41 091,65	138 701,89	70 561,78
Restes à réaliser	-27 048,46		-27 048,46
Excédent / déficit	-68 140,11	138 701,89	70 561,78

Considérant que le besoin de financement est évalué à la somme du déficit d'investissement et des restes à réaliser ;

Considérant que le résultat cumulé doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, *via* une inscription au compte de recettes d'investissement 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* ;

Considérant que le déficit d'investissement doit être repris en dépenses d'investissement au compte 001 ;

Considérant que le solde du résultat cumulé peut être affecté au résultat reporté en fonctionnement au compte 002 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **REPORTE** au budget 2026, le solde déficitaire d'investissement, soit 41 091,65 € en dépenses d'investissement au compte 001,
- **REPORTE** au budget 2026, le solde excédentaire de fonctionnement soit 70 561,78 € en recettes de fonctionnement au compte 002,
- **AFFECTE** à l'investissement du budget 2026, au compte 1068, 68 140,11 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Conseil d'administration a délibéré :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

La Vice-Présidente du CCAS,

Manon CATRY



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption du Budget Primitif 2026 du CCAS

Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 12/05/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL21_2026

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20260429-DEL21_2026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 44800 BP 2026.xml (99_BU-001-260103585-20260512-DEL21_2026-BF-1-1_1.xml)

Annexe : Projet de BP 2026 CCAS.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL21_2026-BF-1-1_2.pdf)

Projet de BP 2026

Annexe : DEL21_2026 - Adoption du BP 2026 du CCAS.pdf (70_DE-001-260103585-20260512-DEL21_2026-BF-1-1_3.pdf)

Adoption du Budget Primitif 2026 CCAS

Annexe : feuille de signature BP 2026.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL21_2026-BF-1-1_4.pdf)

Feuille de signatures

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 29 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie PHILIPPS, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents :

M. Pierre-Marie PHILIPPS, Président

Mme Manon CATRY, Mme Chantal HARS, M. Thao TRAN DINH, Mme Hanane BOUHYADI, Mme Aïda FALL, Mme Aude BUISSON, Mr Jean-Loup KASTLER, Conseillers Municipaux.

M. François KIENTZLER, Mme Chantal PACHURKA, Mme Françoise METRAS, M. Christian ALLIOD, Mme Muriel CLAVEL, Membres extérieurs.

Excusées :

Mme Zerrin BALOGLU YÜKSEL (Pouvoir donné à Pierre-Marie PHILLIPS)

Mme Blandine LAGONDET-CHARRUE (Pouvoir donné à Françoise METRAS)

Invitées :

Adeline BERNARD, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Emna URBAIN, Animatrice Socioculturelle et Directrice par intérim à la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Gestionnaire référente CCAS

Objet : DELIBERATION N° 22 – Adoption du Compte de Gestion 2025 de la Résidence Autonomie

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Ferney-Voltaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant le Compte de Gestion présenté par le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax pour l'exercice 2025,

Considérant le rapport financier 2025 de la Résidence Autonomie Les Jardins du Conservatoire,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, Monsieur le Président du CCAS ainsi que Monsieur Christian ALLIOD, ancien Vice-président du CCAS, étant sortis et n'ayant donc pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

Compte de résultat

PRODUITS	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I – produits de la tarification	228 020,00 €	250 229,00 €
Groupe II – autres produits relatifs à l'exploitation	81 025,91 €	89 059,05 €
Groupe III – produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	7 435,00 €	7 435,00 €
TOTAL DES PRODUITS	316 480,91 €	346 723,05 €
CHARGES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Groupe I – charges afférentes à l'exploitation courante	90 639,02 €	73 899,29 €
Groupe II – charges afférentes au personnel	130 886,91 €	130 886,91 €
Groupe III – charges afférentes à la structure	114 129,00 €	101 286,39 €
TOTAL DES CHARGES	335 654,93 €	306 072,59 €

Tableau de passage des résultats à la capacité d'autofinancement

Résultat comptable excédentaire	40 650,46 €
+ dotations aux amortissements	13 004,00 €
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 7 435,00 €
= Capacité d'autofinancement (CAF)	46 219,46 €

Tableau de financement

	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
Insuffisance d'autofinancement	13 605,02 €	0,00 €
Remboursement des dettes financières	20 000,00 €	13 545,00 €
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	17 000,00 €	9 833,41 €
Autres emplois		
TOTAL DES EMPLOIS	50 605,02 €	23 378,41 €

APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	47 527,70 €
Capacité d'autofinancement	0,00 €	46 219,46€
Augmentation des capitaux propres	17 353,65 €	17 353,65 €
Augmentation des dettes financières	10 000,00 €	7 333,00 €
Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)		
TOTAL DES RESSOURCES	27 353,65 €	70 906,11 €
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	23 251,37 €	0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Conseil d'administration a délibéré :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

La délibération est adoptée.

La Vice-Présidente du CCAS,

Manon CATRY



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption de l'ERRD 2025 de la Résidence Autonomie

Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 12/05/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL23_2026

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20260429-DEL23_2026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Compte de gestion 2025 Résidence Autonomie.pdf (99_BU-001-260103585-20260512-DEL23_2026-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : DEL23_2026 - Adoption de l'ERRD 2025 de la RA.pdf (70_DE-001-260103585-20260512-DEL23_2026-BF-1-1_2.pdf)

Adoption de l'ERRD 2025 de la Résidence Autonomie

Annexe : Feuille de signature ERRD.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL23_2026-BF-1-1_3.pdf)

Feuille de signatures ERRD 2025 RA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Adoption de l'EPRD 2026 de la Résidence Autonomie

Date de décision: 29/04/2026

Date de réception de l'accusé 12/05/2026

de réception :

Numéro de l'acte : DEL24_2026

Identifiant unique de l'acte : 001-260103585-20260429-DEL24_2026-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Projet ERRD 2025.pdf (99_BU-001-260103585-20260512-DEL24_2026-BF-1-1_1.pdf)

Annexe : Feuille de signature ERRD.pdf (71_AN-001-260103585-20260512-DEL24_2026-BF-1-1_2.pdf)

Feuille de signatures EPRD 2026 RA

Annexe : DEL24_2026 - Adoption de l'EPRD 2026 de la Résidence Autonomie.pdf (70_DE-001-260103585-20260512-DEL24_2026-BF-1-1_3.pdf)

Adoption de l'EPRD 2026 de la Résidence Autonomie